

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP.^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP.^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valenté.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à	Départs de	Arrivées à	Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 50 ^m matin.	9 h. 11 ^m matin.	11 h. 47 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.
5 h 1 soir.	1 » 00 » soir.	2 » 42 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 17 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 » 45 ^m soir.	4 » 39 ^m »
10 h 27 »	5 » 45 » »	7 » 40 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	— —	4 h. 41 ^m matin.	11 » 7 » »	3 » 1 soir.

Train de marchandises facultatif : (Départ de Cahors — 5 h. «^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.)

Train de foire : (Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.)

Nous allons prochainement publier en feuilleton un ouvrage très émouvant, de M. Ernest Pasqué :

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Cahors, 20 Octobre.

Depuis le résultat des élections législatives, on fait circuler bon nombre de listes ministérielles. Nous ne voulons pas infliger à nos lecteurs le douloureux supplice d'énumérer les diverses combinaisons mises en avant.

De tous ces cabinets morts-nés, le directeur est toujours le même : M. Gambetta a l'honneur constant de les présider. Il faut vraiment que la presse parisienne jouisse d'un chômage dur à supporter pour qu'elle se livre continuellement à la confection de listes ministérielles.

C'est se hâter un peu trop. En effet, la règle invariable du régime parlementaire exige qu'un ministre ne doit se retirer des affaires, que lorsqu'il en aura été écarté par un vote de défiance. Le cabinet Ferry est-il dans cette situation si poignante pour certains hommes publics ?

Nous estimons le contraire. La majorité républicaine de la Chambre défunte n'a pas un instant cessé d'accorder sa confiance au ministre Ferry-Constans. Elle lui a même donné un blanc-seing pour les affaires Tunisiennes.

Tout cela est vrai, dira-t-on ; mais M. Ferry doit s'effacer devant M. Gambetta, le chef reconnu de la nouvelle majorité. D'accord ; seulement, c'est à la Chambre qu'il appartient d'indiquer par un vote solennel sa ferme volonté de porter M. Gambetta à la direction d'un ministère.

Si on ne procède pas de cette façon régulière le ministre Gambetta ne sera pas. Le cabinet Ferry est obligé de se présenter en entier, le 28 octobre, devant les représentants du pays. Un débat sérieux doit s'ouvrir sur l'expédition de Tunisie et sur le gouvernement général de l'Algérie. Par un vote, la Chambre aura à condamner ou à approuver les actes de tous nos ministres.

Ce sera ce vote qui tracera à M. Grévy la conduite à suivre. Observateur rigide des lois constitutionnelles, exécuter intègre des volontés de la majorité du Parlement, le Président de la République conservera le cabinet actuel, le modifiera partiellement ou confiera à un homme nouveau le soin de constituer un ministère.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'admettre une tactique parlementaire autre que celle que nous venons d'exposer si sommairement.

Aussi tous les bruits nous laissent entièrement incrédules, et nous plaignons la peine que les reporters et les nouvellistes prennent pour composer le ministère Gam-

beta. Ils font là un travail stérile et oiseux que seuls MM. Grévy et Gambetta, pourront accomplir.

(Un républicain conservateur.)

On commence à ne prêter décidément qu'une médiocre attention aux extravagances qui se débitent d'ordinaire dans les réunions anarchistes. Celle de dimanche, à Tivoli-Waux-Hall qui, dans l'esprit de ses organisateurs, devait faire trembler l'opportunisme dans la personne de son chef, donne lieu partout aux plus plaisants commentaires. Circonstance curieuse, les intransigeants eux-mêmes ne prennent pas au sérieux les harangues enflammées des citoyens Dijon et Castelnau et les extravagances de la citoyenne Louise Michel. L'assemblée s'est terminée par l'adoption d'une motion aux termes de laquelle MM. Gambetta, Ferry et les autres ministres sont déclarés hors la loi. Cette motion décide en outre que dans le cas où le Parlement écarterait la mise en accusation du cabinet le droit à l'insurrection se trouverait virtuellement ouvert.

L'exagération de ces résolutions leur fait perdre naturellement le peu d'importance qu'elles pourraient avoir. La République Française fait ce matin une très juste remarque ; elle dit que parmi les 3 000 citoyens qui emplissaient l'enceinte de Tivoli-Waux-Hall, il y avait deux mille curieux, cinq cents fauteurs de désordre et cinq cents énergumènes socialistes. Le décompte paraît exact ; car l'on retrouve dans toutes les réunions le même mélange dans les mêmes proportions.

À la période électorale dernière, à la réunion de Charonne, où M. Gambetta fut impuissant à dominer le tumulte, il y avait un millier d'individus déterminés à faire du tapage quand même. Le plus grand orateur de la France contemporaine fut réduit au silence.

Correspondances

(Service spécial du Journal du Lot.)

Je suis en mesure de confirmer la nouvelle que je vous ai donnée samedi. Le ministère a renoncé à toute idée de retraite ou de démission anticipée. Il attendra le retour des Chambres et le résultat de la discussion qui s'engagera, avant de déterminer sa ligne de conduite.

Pour en revenir à la réunion de Tivoli-Waux-Hall, il me reste à vous conter pour quel motif, l'assemblée abandonna la réalisation d'un des principaux points de son programme. Sur la proposition de Louise Michel, les assistants devaient se rendre en corps, précédés d'un drapeau rouge, au Palais de l'Élysée, afin de demander au président de la République, la grâce de Berezowski. Au dernier moment, les promoteurs de cette équipée, ont renoncé à la mettre à exécution. On leur a fait

observer, et ils ont compris, que la manifestation serait dissoute immédiatement par la force publique et qu'il pourrait naître des désordres où le « peuple » risquerait de recevoir tous les coups. D'autre part, en admettant que le cortège pût traverser tout Paris sans être inquiété, le président de la République se garderait bien de donner audience aux délégués du meeting.

Il y avait du reste, aux abords de Tivoli-Waux-Hall, un déploiement de forces imposant, mais inquiétant surtout pour les individus qui eussent été tentés de provoquer des désordres. Deux cents agents de la paix, étaient prêts à faire irruption dans le quartier, au cas, où les manifestants, eussent jugé à propos de faire du tapage sur la voie publique.

Les feuilles intransigeantes vont être navrées. Prenant texte du voyage de M. Gambetta en Allemagne et de sa prétendue visite à M. de Bismarck, MM. Rochefort, Maret et consorts n'avaient manqué de bavard, selon leur coutume, sur l'éminent homme d'Etat espérant ainsi ternir sa réputation de patriotisme. Ces messieurs avaient dit que M. Gambetta devenait aussi le protégé des prussiens. Il convient de noter encore que leur plus grand grief naguère encore était que M. Gambetta était l'ennemi des prussiens et qu'il entraînerait la France dans une guerre de revanche. Ces inconséquences n'arrêtent guère nos ultra-radicaux qui font flèche de tout bois. Le hasard veut que leurs injures leur retombent cette fois sur la face. Il paraît, en effet, que M. Gambetta n'a pas vu M. de Bismarck. Les journaux officiels allemands démentent, le bruit d'une visite de M. Gambetta à Varzin.

Je gage que MM. Maret, Rochefort, Sigismond Lacroix et consorts, ne perdront pas la carte pour cela. Ils diront, ces nouveaux escobars, que M. Gambetta n'a pas été à Varzin, mais qu'il a vu le chancelier dans une autre ville.

On parle encore d'une entrevue entre le roi d'Italie et l'empereur d'Autriche-Hongrie. La visite du roi Humbert à l'empereur François-Joseph est donnée comme certaine par un télégramme de Vienne. Ce télégramme assure qu'elle aurait lieu vers le 5 novembre.

Pour ma part je continue à considérer comme hypothétique cette visite entre deux monarques que rien ne rapproche et que tout divise. Et puis, après la mort du baron, Haymerlé, comment l'empereur n'attend-il pas le nouveau ministre des affaires étrangères avant de prendre une résolution ?

Nouvelles d'Algérie.

Les opérations militaires en Tunisie sont en bonne voie : On mande de Fomel-Kharrouba, 12 octobre par express : Le général Sabattier s'est installé, sans résistance, à Fomel-Kharrouba, dont il a traversé sans engagements le défilé dangereux. La marche en avant vers le Sud paraît probable dans cinq jours. Tous les approvisionnements sont réunis et il importe beaucoup de profiter des beaux jours pour entreprendre cette difficile campagne. On s'occupe activement à relier par un télégraphe optique les colonnes Sabattier avec la Manouba. Le gé-

néral Logerot part aujourd'hui avec une partie de ses troupes de la Manouba rejoindre le camp Sabattier. Le général Saussier partira probablement demain pour Dinin où est actuellement campée la colonne Philebert.

On télégraphie d'autre part d'Alger, 18 octobre, que la colonne Forgemol est partie la veille de Tebessa, en marche sur Kérouan. Cette colonne, forte de 8,000 hommes bien approvisionnés, présente un fort bel aspect. On croit qu'après avoir pacifié promptement les territoires qu'elle traversera, elle se dirigera dans le Djerid. On signale une razzia sans importance, qui aurait été opérée sur notre territoire par des maraudeurs marocains.

On lit dans le *Diritto* du 16 :

Les journaux français commentent vivement une protestation que notre agent consulaire à Tunis aurait faite contre l'occupation des forts de cette ville par les troupes de la République. Si notre correspondant de Tunis est bien informé, l'explication de cet incident est excessivement simple. Les français entre autres motifs allégués pour l'occupation des forts ont fait valoir le désir exprimé par les différentes colonies. Nous ne savons jusqu'à quel point un pareil désir est réel ni comment il s'est manifesté ; mais la colonie italienne ne l'a pas exprimé, de même qu'elle n'a demandé aucune protection. La protestation de notre agent avait donc pour but de rétablir pour son compte personnel et celui de ses co-nationaux, la vérité d'un fait, qui étant altéré, pouvait conduire à des appréciations erronées.

Informations

LE JOURNAL DE CLASSE DES INSTITUTEURS.

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser aux recteurs une circulaire pour leur faire connaître qu'il a décidé la suppression du journal de classe que les instituteurs étaient obligés de tenir quotidiennement pour recommander l'usage des carnets de correspondance entre les maîtres et les familles des élèves.

Voici les passages principaux de cette intéressante circulaire :

Sur la demande presque unanime de MM. les inspecteurs d'académie réunis récemment à Paris en conférence, j'ai décidé la suppression du journal de classe.

La tenue de ce journal avait sa raison d'être alors que, pour beaucoup d'instituteurs, la nécessité de préparer consciencieusement leur classe n'était ni clairement démontrée ni impérieusement sentie.

Mais nous n'en sommes plus à aujourd'hui ; cette vérité pédagogique qu'il n'est pas de bonne classe sans une bonne préparation est reconnue et proclamée par les maîtres eux-mêmes. D'habitude cette apparition journalière des leçons est heureusement entrée dans les mœurs scolaires.

On semblerait donc manifester à l'égard du corps enseignant une méfiance qu'il ne mérite pas, et on lui imposerait sans profit un surcroît fastidieux d'écritures en exigeant plus longtemps la constatation matérielle de ce travail préalable.

Les bons instituteurs n'en continueront pas moins de faire chaque jour eux-mêmes, avec le même soin, avant d'entrer en classe, le choix des textes, des exemples, des exercices qu'ils comptent donner, de lire d'avance les morceaux qu'ils de-

vront expliquer, de rassembler les objets dont ils auront besoin pour la leçon de choses, de régler enfin la marche de leur enseignement; quant aux autres, ce ne serait pas en les obligeant à jeter à la hâte quelques lignes sur un registre, pour simuler une préparation qu'ils n'auraient pas faite, qu'on parviendrait à améliorer leur enseignement.

Tout au plus le journal de classe a-t-il cet avantage de permettre à l'inspection de s'exercer plus rapidement et plus sûrement, par la comparaison des indications qu'il contient avec le programme de l'enseignement et les cahiers des élèves.

Mais si, comme il est à désirer et comme vous le recommanderez une fois de plus à cette occasion, les maîtres ont pris soin de remplacer les cahiers multiples qui ont été si longtemps et si malheureusement en honneur dans les écoles, par le cahier unique de devoirs journaliers, et si chacun des devoirs consignés dans ce cahier porte exactement la date du jour où il a été fait, l'examen de ces devoirs et du registre de présence suffit amplement à contrôler la régularité des exercices et leur sage distribution.

J'ajoute que si je ne suis pas touché par les mérites du journal de classe, je suis très frappé au contraire des avantages que présenterait l'introduction dans les écoles du carnet de correspondance avec les familles. Un père a le droit de savoir ce que son enfant fait à l'école, et un instituteur doit éprouver le besoin d'appuyer son autorité sur celle du chef de famille.

Un échange de communications qui s'établirait aussi régulièrement que possible, et qui serait inspiré par un sentiment de confiance réciproque, tournerait au profit de l'éducation et de l'instruction des élèves: se sentant en quelque sorte surveillé à l'école par son père et à la maison par son maître, comment un enfant ne redoublerait-il pas de vigilance?

Je ne voudrais pas toutefois faire de cette correspondance avec les familles, quels que soient les résultats heureux qu'à mon sens elle doit produire, une obligation rigoureuse pour les maîtres; je me contente de leur signaler ce moyen pédagogique, déjà employé avec succès par l'élite de nos instituteurs.

Nous avons dit que le général Lambert, commandant la place de Paris, vient d'être envoyé en Tunisie. Il remplira les fonctions de commandant de la place de Tunis. Il est remplacé comme commandant de la place de Paris, par le général Millot.

On sait que M. Camescasse, préfet de police, a été chargé de préparer une loi contre les récidivistes. Son travail n'est pas encore terminé. Il lui a fallu tout d'abord établir une statistique fort longue des individus tombant sous l'application de la future loi qui aurait un effet rétroactif. Il y a en effet en France, un nombre considérable de repris de justice. En principe, M. Camescasse voudrait classer les récidivistes en plusieurs catégories. Un meurtrier, par exemple, serait déporté après la condamnation; le voleur après deux condamnations, le vagabond après quatre, etc. Il faut donc également classer les repris de justice en catégories similaires; et s'ils commettent une nouvelle faute la loi leur sera appliquée. Ce travail bien que loin d'être très avancé, sera cependant prêt assez à temps pour permettre à M. Cazot de présenter le projet de loi à la Chambre dès la rentrée du Parlement.

M. Sadi-Carnot, ministre des travaux publics, se rendra, dimanche prochain, à Ernée, pour présider à la cérémonie d'inauguration de deux sections de la ligne d'Orléans à la mer.

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Congrès phylloxérique international DE BORDEAUX.

Séance de nuit du mercredi, 12 octobre.

M. Jullian, de Villeneuve-les-Maguelonnes (Hérault), dit que les vignes furent envahies par le phylloxéra en 1871, il ne restait plus rien en 1872. En 1873, il planta quatre hectares de Taylors, il les greffa l'année suivante en chasselas, la belle réussite l'engagea à en planter deux hectares de plus. Aujourd'hui ses greffes ont six ans, elles sont splendides et couvertes de fruits. Dans les sols féconds, le Taylor se défend très bien, mais dans les sols maigres, le Riparia lui paraît supérieur.

Docteur Despetis. — Dans la question des vignes américaines, il faut aborder les grands

principes et ne pas s'en rapporter à tel ou tel fait favorable ou défavorable à sa cause. Quand on transporte un végétal hors de sa région naturelle, il faut s'occuper des nouveaux milieux où on le place, de ses anciens ennemis et des nouveaux, en un mot, de l'adaptation. C'est l'oubli de ces précautions qui a provoqué tant de déceptions. Les vignes américaines résistent à cause du tissu de leurs racines qui n'est pas le même que celui des vignes françaises. Si vous ne les mettez pas dans leur milieu elles succomberont, contrairement, elles végéteront et résisteront énergiquement. C'est une question de sol.

Le docteur Despetis entame avec une verve et une précision qui captive l'auditoire, une dissertation sur le porte-greffe et principalement sur le Riparia. La chlorose signalée par M. Lasserre, tient à la non-adaptation. Il n'y a aucune variété de Riparia qui soit de race pure, il n'y a aucun caractère extérieur dans la couleur du bois si variée ou dans le feuillage qui, pour faire préjuger de leur valeur, il faut les planter par groupes et faire la sélection des plus vigoureux, pour s'en servir comme pieds-mères. Il place au premier rang des porte-greffes le Riparia, le York, le Solonis; le Violla est d'une excessive vigueur et porte peu de phylloxéras. C'est un porte-greffe de premier ordre.

M. Justin Allien, maire de la commune de Saint-George. — On employa dans sa commune tous les procédés, depuis l'arsenic jusqu'au sulfure de carbone, et tout échoua. On s'est adonné depuis à la culture des vignes américaines, et depuis on obtient en moyenne huit kilogrammes de raisins par souche. Le Violla est supérieur comme vigueur et reprise des greffes; on greffe en fente sur souches de deux ans.

M. Allien, affirme la résistance absolue des plants américains; mais il a des préférences pour le Clinton et le Taylor.

Il voudrait une pépinière dans chaque département pour la propagation des plants américains.

Il demande au gouvernement d'aider à cette propagation et aussi de dégrever, pendant une certaine période toutes les vignes à reconstituer.

M. Bissenil, présente à l'assemblée un tableau et un procédé, imaginés par M. Xambeu, professeur au collège de Saintes, pour une classification des divers produits que l'on peut obtenir.

M. Piola lit, au nom du docteur Davin, une dissertation sur le greffage et sur l'atavisme et l'hybridation.

Lecture, au nom de M. Jeanbeu, d'une étude sur la richesse des moûts de raisins américains cueillis en Charente.

M. Prades, lit une très longue dissertation sur le greffage.

Le nombre des orateurs augmente tous les jours; les redites commencent à se produire; l'auditoire devient nerveux. Il réclame l'exécution du règlement qui fixe la durée d'une demi-heure pour chaque conférencier.

Cette mesure est adoptée.

(A suivre).

M. Pagès Dupont, ancien député du Lot, qui assistait au Congrès phylloxérique de Bordeaux, a déposé à cette assemblée un vœu dont nous reproduisons le texte :

Considérant que les ravages du phylloxéra dans la région du Sud-Ouest ont détruit une partie des vignes et menacent l'autre partie;

Considérant que cette épreuve s'aggrave au moment même où le Gouvernement et les Chambres, après la diminution successive de divers impôts, se préoccupent du dégrèvement de l'impôt foncier;

Considérant qu'il serait injuste de continuer à réclamer une taxe de la part des contribuables frappés dans la source même de leurs revenus et n'ayant pas même la possibilité, sur un grand nombre de points, d'entreprendre dans leurs terres une autre culture que celle de la vigne;

Considérant que les dispositions légales en vertu desquelles le Gouvernement est autorisé à des annulations ou à des modérations d'impôts, ainsi qu'à la distribution de quelque secours aux agriculteurs, sont tout à fait insuffisantes pour alléger les misères profondes qui provoquent dans plusieurs contrées l'émigration des vignerons,

Emet le vœu :

Que le premier dégrèvement, émanant de l'initiative gouvernementale ou de l'initiative parlementaire porte sur les propriétés phylloxérées et affranchisse de l'impôt les portions détruites

qui ne peuvent servir à une autre culture jusqu'au jour où elles seront replantées.

Emet également le vœu que des secours utiles soient accordés aux populations dont la culture de la vigne constituait le seul moyen d'existence.

On annonce une tournée dans plusieurs villes de France, organisée par des savants russes qui ont à cœur la destruction du phylloxéra. Elle est conduite par M. Preciewski, qui habite le Midi de la France, et qui a découvert à quels caractères on pouvait juger si une vigne était atteinte par la maladie, sans qu'il fût trop tard pour la sauver.

Un malheureux événement est arrivé, dimanche, à la gare de Gramat. M. Fonservine, Guillaume, âgé de 65 ans, a été écrasé par la machine d'un train.

M. Albert Cugulière, commissaire spécial des chemins de fer à Cahors, est nommé à Albi, avec avancement.

Ce poste sera bien rempli par M. Cugulière, que son activité a fait remarquer à Cahors, où il laisse les meilleurs souvenirs.

Le ministre de l'intérieur prépare un projet de loi tendant à accorder une prorogation d'un mois pour statuer sur les requêtes des victimes du Deux-Décembre, dont le chiffre est très considérable. Dans le Var seulement, les dossiers à examiner dépassent 3,500.

Le Journal de Rouen constate que l'apaisement de la température progresse de jour en jour d'une manière sensible. Ces deux dernières nuits le thermomètre s'est abaissé jusqu'à près de deux degrés au-dessous de zéro au matin, les ruisseaux étaient glacés. Cette gelée a causé de grands ravages dans les jardins.

Le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser provisoirement, en attendant la ratification définitive par le conseil supérieur de l'instruction publique, les trois premiers lycées de jeunes filles institués en vertu de la loi Camille Sée. Ces lycées sont ceux de Montpellier, d'Auxerre et de Montauban.

Contrairement à ce que la plupart des journaux et l'Agence Havas ont cru pouvoir annoncer, la date de la convocation des électeurs sénatoriaux en vue du renouvellement partiel de 1882, n'a pas encore été arrêtée par le gouvernement.

Comme nous l'avons déjà dit, cette date peut être considérée comme fixée en principe au 20 novembre et 8 janvier prochain. Mais elle ne sera définitivement arrêtée que dans le conseil qui se tiendra samedi prochain.

Le décret de convocation paraîtra le lendemain au Journal officiel.

(Paris).

La comète de 1881 a produit en Chine beaucoup plus d'émotion que chez nous. Le Journal officiel de Pékin, vient de publier une circulaire du ministre de l'intérieur aux gouverneurs de provinces, disant que l'apparition de la comète devait être considérée comme présage de guerre, peste ou famine, et que pour conjurer le courroux des dieux, les autorités doivent s'appliquer à user de leur pouvoir avec équité et modération, ne point opprimer les classes pauvres et traiter le peuple avec bienveillance.

Par arrêté de M. le Préfet de l'Aveyron, la pêche de toutes espèces de poissons, sans exception, est interdite pendant la période du 20 octobre exclusivement au 31 janvier 1882 inclusivement, dans tous les cours d'eau ou portions de cours d'eau du département.

Le ministre des finances prépare un intéressant projet de loi réclamé depuis longtemps par les Chambres, et qui a pour but de distraire, dans les successions, les dettes des sommes sur lesquelles sont perçus les droits. Ce projet sera certainement déposé sur le bureau de la Chambre, quel que soit le titulaire qui occupera le ministère des finances après la constitution du nouveau cabinet. Au cours de la dernière session, en effet, le ministre actuel, M. Maguin, avait pris l'engagement, lors de la discussion du budget, de présenter ce projet de loi au cours de la session prochaine.

CONSEIL GÉNÉRAL. — SESSION D'AOUT.

Séance du 7 septembre (suite).

En vous soumettant la demande du conseil municipal de Rampoux, j'ai fait mon devoir. Si j'avais conservé ce dossier par devers moi, j'aurais intercepté des documents destinés à vous être soumis et ainsi j'aurais manqué à tous mes devoirs envers le Conseil général et envers le Conseil municipal de Rampoux, j'aurais commis une faute et presque un acte d'indélicatesse; et cela, Messieurs, je ne veux pas le faire.

M. Brugalières dit que puisque les chemins n° 5 et 6 ne sont pas classés, ils ne peuvent évidemment recevoir aucune affectation de crédit et c'est à la commission départementale à se prononcer sur le classement.

M. Mayzen demande la parole.

Il fait observer que les 400 fr. qui ont été alloués à la commune de Rampoux ont été pris sur les 2,000 fr. par canton pour être affectés au chemin n° 1. Aujourd'hui la commune ne veut pas exécuter ce chemin n° 1 et voudrait affecter à d'autres chemins la somme de 400 fr. La commune, dit-il, ne peut toucher à cette somme qui a reçu une destination spéciale et le Conseil général ne peut revenir sur ses décisions antérieures.

M. le Préfet dit que cette somme de 400 fr. provient, en effet, des 2,000 par canton, dont il vient d'être parlé, et il ajoute qu'ils a soumis simplement l'affaire au Conseil général sans inviter cette assemblée à modifier ses décisions antérieures.

M. de Verninac propose d'adopter les conclusions de la Commission tendant au rejet pur et simple de la demande du Conseil municipal de Rampoux.

M. le Président dit qu'en soumettant le dossier au Conseil et en se bornant à dire: l'Assemblée verra quelle suite doit être donnée à cette proposition, M. le Préfet n'a fait que ce qu'il avait le droit et le devoir de faire.

M. le Président ajoute, qu'en conséquence, il ne mettra aux voix que les conclusions de M. le rapporteur; sans les considérants qui l'accompagnent; c'est-à-dire, comme l'a proposé M. de Verninac, le rejet de la demande du Conseil municipal de Rampoux.

Adopté.

Chemins vicinaux. — Inscription d'une somme de 2,000 fr. par canton au budget. — Discussion.

M. le baron Dufour, à propos des 2,000 fr. par canton attribués aux chemins vicinaux de toute catégorie, dit que, quant à lui, il a refusé de faire connaître à M. le Préfet, avant la session, les chemins vicinaux de son canton qu'il désirait voir profiter de cette subvention.

M. le Préfet répond à M. le baron Dufour que si son projet de répartition n'est pas remis par lui dans le courant de la session, cette somme de 2,000 fr. ne figurera pas au budget pour le canton qu'il représente.

M. Limayrac demande la parole. Il dit que M. le Préfet a adressé une lettre aux membres du Conseil général afin de les inviter à lui adresser leurs propositions au sujet de la répartition de la somme de 2,000 francs par canton, après s'en être entendus avec MM. les agents-voyers. Il ne pense pas que l'administration ait le droit de faire intervenir les agents-voyers, et il en fait la remarque, afin que les prérogatives du Conseil général ne soient pas amoindries.

Un long usage consacré par le temps permet à chaque membre du Conseil général de répartir une somme de 2,000 fr. entre les chemins vicinaux de son canton, en vue de faciliter la confection de ceux qui sont sans ressources. Leurs propositions sont approuvées par le Conseil général, et cette affectation est régulière. L'administration en assure l'exécution, mais elle ne peut pas la modifier.

Tous les Préfets ont respecté cet usage, et le Conseil général doit le maintenir dans son intégrité. L'immixtion des agents-voyers dans la répartition créerait un précédent qui aurait pour effet d'amoindrir les prérogatives du Conseil général, et il y a lieu de bien spécifier que l'Assemblée a le droit de faire cette répartition sans leur avis, en vertu de l'usage et de sa propre autorité.

M. le Préfet demande la parole.

Il s'exprime ainsi :

Nul plus que moi ne respecte les décisions et les prérogatives du Conseil général et la lettre que j'ai écrite à tous les Conseillers généraux, pour leur demander de me faire connaître les chemins sur lesquels ils désiraient voir répartir les 2,000 francs affectés à leur canton, prouve assez mon intention de respecter l'usage dont vient de parler M. Limayrac.

Le renseignement que je demandais devait, en outre, me permettre de comprendre dans mes propositions budgétaires les propositions personnelles de chaque Conseiller général et de mettre ainsi la tradition d'accord avec la loi du 10 août 1871.

En effet, l'article 3 de la loi dit textuellement que « le Préfet est chargé de l'instruction préalable des affaires qui intéressent le département ».

Or, en fait de chemins vicinaux, qu'il s'agisse de construction ou de réparation, une instruction est toujours nécessaire, cela est indiscutable; et, malgré la compétence des membres de ce Conseil, il n'en est pas un qui soit autorisé à indiquer quelle est exactement la nature des travaux à exécuter, quels sont les matériaux à employer, leur quantité, leur prix, à dresser les plans nécessaires, à former enfin le dossier contenant toutes les pièces qui constituent l'instruction prévue et exigée par la loi.

Cette instruction, Messieurs, il appartient au Préfet seul de l'ordonner. Elle doit précéder la décision du Conseil Général et si, dans la lettre adressée à chacun de vous, j'indiquais comme utile et prudent le concours de l'agent-voyer, c'est parce que je voulais assurer en même temps et le rendre régulier, légal, l'usage établi par vous.

S'il en était autrement, vos décisions, en ce qui concerne l'emploi de ces deux mille francs par canton, paraîtraient illégales et le Préfet aurait le devoir d'en demander l'annulation.

Dans mes propositions budgétaires, au sous-chapitre XVII du budget extraordinaire, j'ai porté une somme de 58,000 fr. sous le titre de subvention aux chemins de toute catégorie, savoir: 41,925 fr. 94 à l'article 3 et 16,074 fr. 06 à l'article 5 § 2.

Ainsi se trouve régularisée, conformément à la loi, la tradition du Conseil Général et ce fait prouve, Messieurs, combien sont immérités et injustes les reproches que vient de m'adresser M. Limayrac.

M. Pierre Dufour demande la parole :

Je m'explique difficilement, dit-il, les plaintes que vous venez d'entendre contre la lettre de M. le Préfet. Quel était, en effet, le but de M. le Préfet en nous l'écrivant ? De connaître les propositions de chacun de nous au sujet de la répartition dans son canton des 2,000 fr. lui revenant dans les 58,000 fr. affectés aux chemins vicinaux de chaque catégorie, afin de pouvoir comprendre ces propositions dans son projet de budget et d'en rendre ainsi l'adoption plus prompte et plus facile.

C'est en effet la première fois que cette somme de 58,000 fr. est inscrite dans le projet de budget qui nous est présenté. Cette procédure nouvelle dont notre ancien président M. Roques, qui s'est toujours montré si jaloux des prérogatives du Conseil Général, avait inutilement réclamé l'adoption, me paraît excellente et au lieu de blâmer M. le Préfet de l'avoir inaugurée nous devons lui en adresser nos remerciements.

M. le président s'exprime en ces termes :

Je m'associe aux paroles de l'honorable M. Pierre Dufour, et j'ajoute que M. le Préfet, en écrivant à tous les Conseillers généraux, n'a pas entendu porter atteinte aux prérogatives de l'assemblée départementale. Il a voulu seulement dans l'intérêt du service et dans l'intérêt de tous, empêcher un abus de se renouveler. Il arrivait souvent, en effet, que quelques-uns de nos collègues négligeaient, au cours de la session, de désigner les chemins sur lesquels devaient être portés les 2,000 fr., auxquels avait droit leur canton : de là un retard, quelque fois de trois mois, dans l'envoi au ministère du budget départemental.

Aussi, au lieu d'adresser un blâme à M. le Préfet, je ne crains pas de dire que nous ne lui devons que des remerciements.

L'incident est clos.

M. le Préfet demande que les remerciements qui lui sont adressés par M. le Président du Conseil général soient insérés au procès-verbal.

Vœux généraux. — Suite donnée.

Au nom de la commission des vœux, M. Pradines propose au Conseil de donner acte à M. le Préfet du dépôt sur le bureau d'un tableau indiquant la suite donnée aux vœux émis par le Conseil général dans sa précédente session.

Acte est donné.

Vœux divers. — Renouvellement.

Sur la proposition du même rapporteur, le Conseil renouvelle les vœux suivants qui n'ont pas encore reçu de solution et tendent :

1° A ce que les Conseils généraux redeviennent seuls juges de la validation des pouvoirs de leurs membres ;

2° A ce que le prix des permis de chasse soit réduit à 15 fr ;

3° A ce que les dispositions du Code civil relatives à la preuve testimoniale soient modifiées de façon que les achats et ventes entre non-commerçants faits en foires, soient soumis aux mêmes règles qu'en matière commerciale;

(A suivre).

MOUVEMENT DANS LE PERSONNEL DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES.

NOMINATIONS DU 14 OCTOBRE 1881.

Instituteurs.

- Espitalié, Antoine, à Thégra.
- Mazet, Antoine, à Gréalou.
- Delclaux, Hyacinthe, à Montbrun.
- Landes, François, à Promilhanes.
- Jagues, Henri, à Reyrevignes.
- Mazet, Pierre, à Fons.
- Vaurs, Etienne, à Montredon.
- Barbier, Etienne, à St-Michel-de-Bannières.
- Simon, Marcel, à Floyrac.
- Lévy, Antoine, à Lachapelle-Auzac.
- Parry, François, à Montvalent.
- Delfour, Frédéric, à St-Sulpice.
- Lacam, Prosper, à St-Maurice.
- Gary, Albert, à Mauroux.
- Grimal, à Saint-Géry.
- Delzons, François, à Montamel.
- Vidal, Eloi, à Saint-Cernin.
- Ourchival, Philippe, à Saillac.
- Floirac, à Saint-Hilaire (Lalbenque).
- Vidal, Achille, chargé provisoirement de l'école de Caillac.
- Rédoules, Jean, à Mechmont.
- Bertal, Jules, à Boissières.
- Arnal, Paul, à Labathude.
- Bel, Firmin, à Sainte-Croix.
- Vaquié, Baptiste, à Saint-Caprais.
- Nadal, Pierre, à Cassagnes.
- Marmande, Louis, à Cressensac.
- Renaud, Julien, à Cazillac.
- Caussanel, Célestin, à Souillac.
- Nouvelle, Alexandre, à Martel.
- Ruamps, Frédéric, à Saint-Pantaléon.
- Bardes, Pierre, à Bagat.
- Arnalis, Antoine, à Autoire.
- Métayer, Pierre, à St-Daunès.
- Gaillac, Léopold, à Aujols.
- Lacombe, Victor, aux Arques.
- Costes, à St-Martin-le-Redon.
- Dajeau, Joseph, à Brouelle.
- Marty, Gaston, à St-Henri.
- Socirac, Edouard, à Lacamadouret.
- Coulon, Jean-Pierre, à Belfort.
- Cambon, Jean, à Terrou.
- Landes, Cyprien, à Carnac-Rouffiac.
- Couvot, Augustin, à Larnagol.
- Ticou, Joseph, aux Roques (St-Vincent).
- Bahu, Julien, à Cajarc.

Instituteurs-adjoints.

- Verdy, Daniel, auxiliaire, à Douelle.
- Boutary, à Castelnaud.
- Bach, Paul, à Albas.
- Planchon, Joseph-Henri, à Catus.
- Bonnet, Jacques, à Montcuq.
- Doumerc, Jean-Baptiste, à Montcuq.
- Bouzon, Germain, à Figeac.
- Sicard, Hippolyte, à Figeac.
- Duber, Jean, au Vigan.
- Soulié, Victor, à Luzzech.
- Rodes, Arsène, de Dégagnac.
- Girma, Jean-Louis, à Assier.
- Rigouste, Jean, à Aynac.
- Boyd, Frédéric, à Cardaillac.
- Lacombe, Romain, à Mayrinhaac-Lentour.
- Bonifacy, Jean-Hippolyte, à Villesègue.

Institutrices.

- Mourlhon, Ernestine, à St-Michel-Loubéjou.
- Couvot, Marie, à Larnagol.
- Gorse, Adélaïde, à Promilhanes.
- Delfour, Marie, à Montbrun.
- Cagnac, Léontine, aux Roques.
- Maury, Mélanie, à Frayssinhes.
- Redoules, Pauline, à Pontverny (Calviac).
- Delbos, Eudoxie, à Lentillac (Figeac).
- Karmérier, Agate, à Saint-Jean-Mirabel (St-Félix).
- Lafon, Louise, à St-Simon.
- Pradié, Adéline, à Bouxal.
- Bouyssou, Octavie, à Felzins.
- Cavanihié, Marie, à Sabadel (Latronquière).
- Boudet, Zénaïs, à Bach.
- Balaret, Léontine, à Jamblusse (Saillac).
- Navarre, Marie, à Larroque-Toirac.
- Salgues, Emilie, à Nadaillac.
- Traversat, à Masclat.
- Bernard, Angélique, à Cressensac.
- Bouscat, à Mechmont.
- Donnadieux, Marie à Bio.
- Montagnac, Marie, à St-Martin-le-Redon.
- Constant, Justine, au Montat.
- Marrou, Antoinette, à St-Clair.
- Rigal, Marie-Louise, à Cézac.
- Borel, à Lentillac (Lauzès).
- Chastrusse, à Cieurac (Lanzac).
- Delbous, Marie, à Larozière.
- Métayer, Eugénie, à St-Daunès.
- Gaillac, à Aujols.
- Souche, à St-Martial (St-Pantaléon).
- Bordes, Eugénie, à Trébaix (Villesègue).
- Marron, Zénaïs, à St-Michel-de-Cours.
- Sabatié, à Grégols.

BULLETIN VINICOLE

Bergerac (Dordogne), 15 octobre.

Cette semaine a été plus calme pour les affaires, et ce n'est pas surprenant, après les nombreux achats de vin rouge 1881 qui avaient été faits quelques semaines avant.

Ce moment d'arrêt est dû, sans doute, à l'élévation des prix, au peu de marchandise qui reste et aussi à la déception que l'on a eue sur la qualité, que l'on croyait supérieure, et qui est loin d'être ainsi. Il est plus que probable qu'il y aura déception de la part de ceux qui ont fait de nombreux achats, et qu'après soutirage, ils ne les trouvent inférieurs à l'impression première.

Ce n'est pas à dire que ces vins soient d'une qualité mauvaise, loin de là; mais ils ne sont certes pas ce que l'on avait cru primitivement. Généralement, ils ont de la verdeur, bonne couleur; mais ils ont le vice de tous les vins récoltés dans les vignes phylloxérées, c'est-à-dire qu'ils ont peu de chair et manquent de vinosité.

Les prix sont les mêmes, soit de 600 à 700 fr., suivant qualité.

La Réole (Gironde), 16 octobre.

Les vins se dépouillent et deviennent plus goûtables; la qualité s'affirme de plus en plus. En somme, c'est une excellente récolte, comme qualité, partout où la gelée d'hiver n'a pas trop retardé la pousse de la vigne. Dans le vignoble blanc il n'y a ni quantité ni qualité. C'est une année absolument nulle pour la Benaige.

Il y a plus de calme aux achats. Le premier moment passé, on apprécie mieux. On ne peut encore fixer un chiffre qui, du reste, s'établira suivant mérite des vins; mais nous croyons être dans le vrai en disant qu'on ira de 450 à 500, suivant qualité. A ces prix, nous pensons que les propriétaires qui vendront seront bien avisés.

Dernières Nouvelles

Paris, 19 octobre.

Une dépêche reçue de Tunisie, annonce que le général Sabattier, marchand de Laghouan sur Kairouan, a rencontré une masse énorme d'insurgés avec lesquels il a immédiatement engagé le combat. La dépêche qui m'apporte le renseignement dit que notre artillerie a fait des ravages effroyables dans les rangs pressés des insurgés.

Ceux-ci auraient eu huit cents morts et un nombre considérable de blessés.

Les troupes du général Forgemol ont marché en avant et se sont portées de Beccaria sur Raz-el-Aïoum.

D'autre part, le télégraphe apporte la nouvelle que le général Saussier a donné ce matin l'ordre à tous les commandants de commencer les opérations.

D'un jour à l'autre nous pouvons donc apprendre qu'un résultat définitif a été obtenu. Les nouvelles d'Algérie sont ce matin sans intérêt. On se prépare toujours à la grande expédition; mais il est probable qu'elle ne commencera pas avant que le général Saussier n'en ait fini avec les opérations qu'il dirige actuellement en Tunisie.

DERNIÈRE HEURE.

La nouvelle donnée par plusieurs de nos confrères, et d'après laquelle le ministre de l'intérieur préparerait actuellement un projet de loi prorogeant le délai accordé aux victimes du coup d'Etat, est inexacte. Aucun projet de ce genre n'est en préparation dans les bureaux du ministère.

On annonce que M. Anglade, le sénateur de l'Ariège, est gravement malade.

M. Léon Say, président du Sénat, a eu ce matin une nouvelle et longue entrevue avec le Président de la République.

Une dépêche de Tunis annonce que la ligne télégraphique, entre Medjez et Bèja, est l'objet

d'actives réparations. Une compagnie du génie prend part à ces travaux, et l'on pense que d'ici à la fin de la semaine, les communications télégraphiques seront rétablies entre Tunis et Ghardimaou.

Le général Japy pousse activement l'organisation de la compagnie franche qu'il forme en vue de la surveillance des environs de Tunis.

On télégraphie de Saint-Petersbourg que Jessa Heffmann n'a pas été changée de prison, comme il a été dit à tort. Elle est toujours à la forteresse Pierre et Paul, et l'on attend son accouchement pour la fin du mois.

Les commissaires turcs quitteront demain Alexandrie où ils sont arrivés hier soir.

Bourse de Paris.

Cours du 20 octobre.

Rente 3 p. %	83.75
— 3 p. % amortissable	84.75
— 4 1/2 p. %	83.80
— 5 p. %	112 00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 19 Octobre 1881.

Le mouvement de hausse si vigoureusement mené pendant la bourse de samedi, et la première partie de celle de lundi, est venu se briser contre les exigences de l'argent. La cherté excessive des reports en liquidation a inquiété un certain nombre de spéculateurs et leurs offres ont pesé sur l'ensemble de la cote. Le 5 0/0 a fléchi à 116.80, le 3 0/0 à 84.60, l'emprunt à 84.65.

Les institutions de crédit ont toutes perdu du terrain; l'Union seule et son groupe ont été poussés plus haut encore.

Le Nord a perdu une centaine de francs sur ses prix les plus élevés, le Lyon et le Midi une quarantaine de francs.

Le 5 0/0 italien a reculé à 89.50, sous le poids d'un report de 80 centimes; le 5 0/0 Turc est tombé à 15.60.

Le Gaz s'est maintenu au-dessus de 1.725; le Suez a été ramené vers 2.300.

Le Petit Journal est demandé à 895, le conseil d'administration de cette société vient d'annoncer qu'un à-compte de 10 francs par action serait mis en paiement à partir du 2 novembre prochain; à la même époque, le liquidateur de l'ancienne Société mettra en distribution une répartition de 40 francs, par part ancienne. Les porteurs de parts qui ont conservé leurs titres toucheront donc à partir du 2 novembre 18 francs par action nouvelle ou 90 fr. par part échangée. En novembre 1880, la répartition n'avait été que de 80 fr. par part.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE fondé et dirigé par J.-A. BARRAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) Un an, 20 fr. — Sommaire du N° 653, du 15 octobre 1881 : Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Sur la déperdition en Europe. — Résultats du traitement des vignes phylloxérées. — Nouveau système de filtrage. — La fièvre typhoïde des chevaux. — Les piquettes ou vins d'eau sucrée. — Sur le crédit agricole. — L'acide salicylique et le bétail. — Discours l'ouverture du Congrès phylloxérique de Bordeaux. — Revue commerciale. — Prix courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Vue du Filtre de Farquhar, de 1 mètre 60 de diamètre. — Coupe verticale du filtre de grandeur moyenne. — Coupe horizontale du plateau. — Coupe transversale du plateau.

RÉCOMPENSE A PLUSIEURS EXPOSITIONS
DEMANDEZ PARTOUT
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

EXPOSITION DE 1878



MÉDAILLE D'OR

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

FOURGEAUD ET LACOSTE, inventeurs et fabricants, à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

Eaux-Bonnes Eau minérale naturelle. Vieux rhumes, asthme et toutes affections trachéales, gorge, bronches, rebelles à tous les autres remèdes. Dépôt toutes pharmacies. Envoi franco, renseignements par Gérant à Eaux-Bonnes (Basses-Pyrénées).

On demande un apprenti à la Pharmacie centrale.

S'adresser à M. Escrouzailles, pharmacien à Cahors.

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE
HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

MAISON DOUCÈDE

Rue de la Liberté, Cahors,

Préviens sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un grand assortiment de draperies Haute Nouveauté d'Elbeuf et Anglaise pour pantalons, Costumes complets, pardessus, et un très-beaux choix de gilets Haute Nouveauté pour la saison d'été.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, costume de soirée, etc **SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS**

LOTÉRIE NATIONALE ALGÉRIENNE

Gros lot: 500,000 fr.

1 lot de 30,000 fr. — 2 lots de 23,000 fr. — 10 lots de 10,000 fr. — 100 lots de 1,000 fr. 400 lots de 300 fr.

Au total, 514 lots formant une somme de UN MILLION de francs.

Prix du billet: 1 franc.

On trouve des billets chez M. J. ASTRIÉ, 12, rue Alsace-Lorraine, Toulouse. — Expédition au dehors contre mandat-poste.

MÉDAILLE D'ARGENT A L'EXPOSITION INDUSTRIELLE CAHORS 1881.

DÉPOT de toutes les spécialités de France et de l'étranger.

SPÉCIALITÉ de bas à Varices Bandage Ceinture ventrières, etc.

Pharmacie Centrale

de Cahors.

DÉPOT de toutes les Eaux minérales françaises et étrangères

SPÉCIALITÉ de Pastilles et Pâtes pectorales en tous genres

ESCROUZAILLES

PHARMACIEN Successeur de F. VINEL

La Pharmacie centrale de Cahors se recommande à sa nombreuse clientèle, par ses excellents produits, sortant des premières fabriques et sa promptitude dans l'exécution des ordonnances, et ses prix modérés, défiant toute concurrence.

SPÉCIALITÉ DE LA MAISON

Elixir vermifuge bonafous, prévient et arrête les attaques de vers. — Sirop Sirop pectoral et Pastilles pectorales, contre les rhumes récents et anciens — Extrait huile de trois quinquinas, pour préparer à l'instant 1 litre de vin de quinquina. — Liqueur de goudron, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires. — Injection végétale, contre les écoulements récents et anciens — Spécialité de vins de quinquina, au Madère, Malaga, vieux Bordeaux, Cahors.

EAUX DE TOILETTE, TONIQUES ET HYGIÉNIQUES
1, rue de l'Hotel-de-ville 1.

ÉLÉGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.



Prix suivant qualité: 3, 5, 7, 50 et 10 fr.

Seul dépôt chez: J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies Constipation
Gastrites Vomissements
Gastralgies Pesanteurs
Aigreurs Gaz Renvois



100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infaillible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépôtaires: A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Congoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

A. BREL

COIFFEUR PARFUMEUR

BOULEVARD NORD. (CAHORS.)

Plus de Maux de Dents

ELIXIR DENTIFRICE DES

RR. PP. BENELECTINS

Prix du flacon 2 et 4 francs.

Brochures et échantillons gratuits.

LOUIT FRÈRES & Co

Maison fondée en 1825

BORDEAUX

25 MÉDAILLES POUR SUPÉRIORITÉ RECONNUE

CHOCOLAT LOUIT

VÉRITABLE CHOCOLAT DE SANTÉ

Le Chocolat-Louit, exempt de toute falsification, est, à juste titre, considéré depuis longtemps comme le Meilleur des Chocolats

HORS CONCOURS A L'EXPOSITION Universelle de 1867

PREMIERS PRIX AUX CONCOURS régionaux du Midi.

USINE A LOURDES Fondée en 1729

ADMINISTRATION PARIS, 7, rue d'Argenteuil, 7, PARIS

AVITER LES CONTREFAÇONS
CHOCOLAT-MENIER
BIEN LE VÉRITABLE NOM

Le Propriétaire-Gérant. A. Layton.

BAYLES, J

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment en longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnon, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins boîtes de mathématiques, graphomètres, décimètres, équerres, niveaux d'eau et à bulle-d'air, mires, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, canne gibecière, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, épreuves groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRE ET COUVERTS

DE LA MAISON CHRISTOPHE

ET RÉARGENTURE.

BIJOUTERIE RELIGIEUSE

ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES

D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS,

TONDEUSES, TOURNE-BROCHES

ET RÉPARATIONS.

ASSORTIMENT

DE REVOLVERS DES FABRIQUES

DE LIÈGE.

1 FRANC par AN 150,000 ABONNÉS 52 NUMÉROS

Le Moniteur des Valeurs à Lots

(Paraît tous les Dimanches, avec une causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

Il donne

Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. — Capital: 75,000,000 de Fr.

On s'abonne dans toutes les succursales des Départements, UN FRANC PAR AN dans les Bureaux de Poste et à PARIS, 17, Rue de Londres

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX: 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.

Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.

Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurre, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE:

Edition (A), 7 numéros par semaine	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris, Paris, 14, rue Saint-Lazare.

POMPES J. MORET & BROQUET

USINE & BUREAUX: 121, Rue Oberkampf, PARIS



5 MÉDAILLES PARIS 1878

Transvasement des vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrosage et pulvérisation. Seules appréciées en France et à l'étranger. Solidité et durée.

Vendues à garantie

Envoi franco du Prospectus

A céder de suite, à Angoulême.

Un magasin de Lingerie, mercerie et articles de Paris.

Inutile de se présenter sans être muni de bonnes références.

Pour plus amples renseignements s'adresser à M. Godinaud marchand de pianos, à Cahors.